

# ASSOCIATION REGIONALE LA GRUYERE

## ASSEMBLEE ORDINAIRE DES DELEGUES

Procès-verbal no 83  
du jeudi 20 novembre 2025, à 17 heures 45,  
Auberge de la Couronne, Route de la Rosaire 39, 1625 Sâles

---

<b><u>Présents</u></b>	: selon listes des présences
<b><u>Président</u></b>	: Bosson Vincent, Préfet de la Gruyère
<b><u>Vice-présidence</u></b>	: Roth Pasquier Marie-France, Vice-présidente de l'ARG, Secteur Ville de Bulle, Conseillère communale, Bulle
<b><u>Membres du comité</u></b>	: Doutaz Jean-Pierre, Secteur Centre, Syndic, Gruyères Fragnière Dufour Myriam, Secteur Rive gauche, Syndique, Marsens Gaillard Bertrand, Secteur Rive droite, Syndic, La Roche Morand Jacques, Secteur Ville de Bulle, Syndic, Bulle Rime Bernard, Secteur La Jagne, Vice-syndic, Val-de-Charmey Pharisa Olivier, Secteur Intyamon, Syndic, Bas-Intyamon
<b><u>Délégués</u></b>	: les délégués de 22 communes sur les 25 communes que compte le district
<b><u>Secrétaire régionale</u></b>	: Gobet Nadine
<b><u>Coordination AT</u></b>	: Thérèse Sottas
<b><u>Service juridique</u></b>	: Thérèse Anatrà-Luchinger
<b><u>Excusés</u></b>	: Rey Noam, Secteur Sionge, Syndic, Vuadens Wyssmueller Nicolas, Secteur Ville de Bulle, Conseiller communal, Bulle Commune de Crésuz (-1 voix) Commune de Grandvillard (-2 voix) Commune de Pont-en-Ogoz (-4 voix)

---

## Ordre du jour

1. Salutations – Contrôle des présences
2. Approbation du procès-verbal n°82 de l'Assemblée des délégués de printemps du 21 mai 2025
3. Aménagement du territoire – informations sur le PDR
4. Message du Comité de direction relatif à la participation financière en faveur du Comptoir gruéien 2026
  - 4.1 Présentation du Message
  - 4.2 Décision
5. Budget 2026
  - 5.1 Fixation du montant de la contribution de fonctionnement
  - 5.2 Présentation du budget 2026
  - 5.3 Préavis de la Commission financière
  - 5.4 Approbation du budget 2026
6. Présentation du nouveau site internet de l'ARG
7. Divers

---

### **1. Salutations – Contrôle des présences**

**M. le Président** ouvre l'Assemblée d'automne de l'Association Régionale la Gruyère et souhaite la bienvenue à tous les participants. Il salue Mesdames et Messieurs les Délégués, Mesdames et Messieurs les Syndics, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs les Députés au Grand Conseil, Mesdames et Messieurs les Membres du Comité de direction, Monsieur Nicolas Hassler, Président de la Commission financière, Madame Nadine Gobet, Secrétaire régionale, Madame Thérèse Sottas, Coordinatrice en aménagement du territoire, Madame Thérèse Anatrà-Luchinger, Juriste de l'ARG et Madame Kim Maradan, assistante de la Secrétaire régionale.

**M. le Président** salue également les représentants de la presse et les remercie de relayer les débats et décisions, un relai important vers les citoyens de notre région.

**M. le Président** remercie la Commune de Sâles de son accueil à l'Auberge de la Couronne. Il passe la parole à M. Nicolas Hassler, Syndic, pour un mot de bienvenue.

**M. Hassler** prononce quelques mots de bienvenue.

**M. le Président** remercie M. Hassler de ses mots de bienvenue.

*Les représentants de la Commune de Riaz  
et de la Commune de Pont-la-Ville entreront en séance à 17h55*

**M. le Président** propose de nommer 2 scrutateurs :

- M. Stéphane Baechler, Vice-Syndic de la Commune de Sâles
- M. Claude Cretton, Syndic de la Commune de Broc

S'agissant du contrôle des présences, **M. le Président** relève la participation de 21 communes sur les 25 communes membres de l'ARG, ce qui représente 117 voix sur 126, celle du président comprise. Il constate ainsi que l'Assemblée est valablement constituée et qu'elle est apte à prendre ses décisions.

Plusieurs autres personnes sont excusées mais ne seront pas citées nommément.

La convocation a été envoyée dans le délai statutaire et est également parue dans la Feuille officielle.

**M. le Président** demande si les personnes présentes ont des remarques à formuler quant à l'ordre du jour et à la convocation de cette Assemblée et constate que ce n'est pas le cas.

## 2. Approbation du procès-verbal n°82 de l'Assemblée des délégués de printemps du 21 mai 2025

**M. le Président** rappelle que chaque commune a reçu un exemplaire du procès-verbal à la suite de la dernière Assemblée des délégués et ce document a également été joint à la convocation. Il demande si la lecture est demandée ou s'il y a des remarques à formuler. Il constate que ce n'est pas le cas et propose dès lors de passer au vote.

### Décision :

**Les délégués approuvent à l'unanimité le procès-verbal n°82 de l'Assemblée des délégués du 21 mai 2025 et remercient le Secrétariat régional pour sa rédaction.**

## 3. Aménagement du territoire – informations sur le PDR

**M. le Président** rappelle qu'il s'agit d'un travail de longue haleine qui a débuté en 2019 afin de répondre aux nouvelles exigences de la LAT (entrée en vigueur en 2014) et du nouveau PDCant (adopté en 2018). La première approbation du PDR (sous conditions) a eu lieu en 2023. Nous avons ensuite retravaillé le dossier pour le déposer pour validation définitive auprès du Conseil d'Etat. Ce dernier a accepté la dernière mouture en date du 9 septembre 2025. Nous arrivons donc au terme d'une longue étape de préparation et pouvons maintenant débuter le travail concret de mise en œuvre.

Le PDR définit :

- des conditions-cadres au développement de la région pour les 15 prochaines années, avec notamment une vision à l'horizon 2040 d'une « Gruyère verte et urbaine », développée depuis l'Atelier du futur en 2019, et un volet stratégique, composé d'un schéma directeur et de 40 stratégies traitant 7 thèmes.
- des mesures et des actions concrètes afin de mettre en œuvre sa vision stratégique et qui auront un impact au niveau communal. Ce volet opérationnel comprend 13 mesures permettant d'aider à la mise en œuvre concrète de la vision régionale. Ces mesures sont également visualisées sur le territoire régional sur une carte de synthèse.

**M. le Président** passe la parole à Mme Sottas pour de plus amples détails sur les commissions.

**Mme Sottas** indique que les séances de commission ont débuté cet automne. La première séance s'est tenue le 3 novembre dernier pour la Commission Tourisme & Patrimoine. Les présidences des commissions sont assurées par des membres du Comité, permettant ainsi d'avoir un lien direct avec le Comité. Demain se tiendra la première séance de la Commission Aménagement du territoire. La

Commission Transports & Energie se tiendra le 24 novembre 2025. Les Commissions évoluent à un niveau opérationnel et les décisions sont prises au Comité de direction, voire en Assemblée des délégués en fonction du sujet.

**Mme Sottas** présente l'articulation du fonctionnement du PDR (cf Powerpoint annexé). Les communes sont en charge de la mise en œuvre d'un certain nombre d'actions et de mesures et chacune dispose d'un délai de réalisation. Certaines actions sont censées être mises en œuvre dans les 12 mois suivants l'approbation du PDR. Elle invite les communes à consulter ces documents, à les intégrer dans les plans de travail communaux. L'ARG reviendra vers les communes à ce propos et se tient à disposition en cas de questions. Concernant la mise en œuvre, il est important de faire vivre le PDR. Pour ce faire, nous avons prévu de travailler avec SmarTer qui constitue un outil de planification développé par l'Antenne Région Valais romand. Cet outil permet aux communes de visualiser (par liste ou sous forme de carte) ces mesures et de coordonner les projets au niveau territorial. **Mme Sottas** présente en direct l'outil SmarTer. Il permet aux communes et aux partenaires de visualiser, suivre et coordonner tous les projets du territoire, en particulier en lien avec un plan directeur. Les mesures sont décrites de manière relativement complète et les données peuvent ensuite être complétées par les communes. Chaque utilisateur peut visualiser l'avancée des actions dont il est responsable et ainsi savoir s'il tout est à jour ou quelle action devient urgente par exemple. Il existe également une possibilité d'introduire des éléments stratégiques. Ainsi, le travail des acteurs institutionnels et des techniciens pourra plus facilement être mis en valeur.

**M. le Président** remercie de ces informations et indique que les documents du PDR sont consultables sur le site internet de l'ARG. Le secrétariat de l'ARG et en particulier la coordinatrice en aménagement du territoire sont à disposition pour toute question à ce sujet. Il demande aux délégués si ces éléments suscitent des questions.

**M. Cretton – Syndic de Broc** rappelle que les budgets communaux sont maintenant bouclés ; il sera dès lors difficile de mettre en œuvre à court terme de nouvelles mesures qui n'étaient pas prévues jusqu'à présent. Faisant partie du Comité de Mobul, il rappelle le besoin de coordination entre les différentes instances concernées par cette thématique.

**Mme Sottas** relève que cette coordination constitue effectivement un des buts des commissions. A noter que les mesures listées par le PDR ne sont pas forcément liées à de grands investissements ou à des infrastructures conséquentes.

**M. Cretton – Syndic de Broc** relève que la gouvernance devra être correctement clarifiée.

**M. le Président** confirme que les séances permettront d'expliquer les couches institutionnelles impliquées et les responsabilités de chaque entité. Il s'agit effectivement d'un dossier complexe.

**Mme Sottas** relève que l'outil SmarTer permet également l'introduction des plans d'agglomération voire des plans d'aménagement locaux, ce qui permettrait de disposer d'une vue d'ensemble des besoins de la région en matière d'aménagement du territoire.

**Mme Roth Pasquier – Conseillère communale de la Ville de Bulle et membre du Comité de direction de l'ARG** confirme que Mobul intégrera l'outil SmarTer.

*Les représentant-e-s de la Commune de Corbières entrent en séance à 18h15*

**M. le Président** donne un point de situation concernant les présences ; nous comptabilisons maintenant 22 communes sur 25, pour 119 voix. La majorité se fixe donc à 60 voix.

#### 4. Message du Comité de direction relatif à la participation financière en faveur du Comptoir gruérien 2026

##### 4.1. Présentation du Message

**M. le Président** relève qu'à la mi-juin 2025, l'ARG a reçu une demande d'aide financière du Comité d'organisation du Comptoir gruérien. Le Comité de direction de l'ARG a traité cette demande et fait part ce soir à l'Assemblée des délégués de son Message comprenant les éléments de contexte et son préavis. La prochaine édition se tiendra du 22 octobre 2026 au 1<sup>er</sup> novembre 2026 ; plus de 110'000 visiteurs sont attendus. L'organisation repose en grande partie sur le bénévolat des membres organisateurs. Jusque-là, la Commune de Bulle a apporté pour chaque édition une contribution financière (unique subvention publique). La participation financière de la Commune de Bulle en 2022 s'est élevée à 81'793.30 francs. La question d'une contribution de l'ensemble des Communes de notre district s'est posée pour l'édition 2026 car cet événement :

- constitue une vitrine pour l'économie de la Région ;
- permet la mise en valeur des communes (2022 : La Roche et en 2026 : L'Intyamon et ses trois communes) ;
- éveille l'intérêt des jeunes pour les métiers et les savoir-faire locaux.

A noter que dans les autres districts, les associations de communes participent d'une manière ou d'une autre au financement de l'organisation de leurs propres comptoirs.

Le Comité d'organisation a fait parvenir une demande de subvention de 150'000 francs auprès de l'ARG. Le Comité de direction a analysé cette demande en détail et propose d'entrer en matière sur 100'000 francs sous forme de liquidités et 50'000 francs sous forme de garantie de déficit. De leur côté, les organisateurs mettent tout en œuvre pour éviter d'avoir recours à la garantie de déficit, en mettant notamment en place les mesures suivantes :

- Augmentation du sponsoring ;
- Augmentation de la tarification des surfaces d'exposition ;
- Augmentation de la tarification des entrées, tout en trouvant des partenaires pour assurer la gratuité de l'entrée pour les jeunes.

**M. le Président** relève que le financement serait réparti comme suit :

Contribution sous forme de liquidités		
Instances sollicitées	Montants	Pourcentages par rapport au montant global
Fonds régional d'investissement - ARG	70'000 francs	70%
Ville de Bulle	20'000 francs	20%
Toutes les Communes de la Gruyère	10'000 francs	10%
<b>Total</b>	<b>100'000 francs</b>	<b>100%</b>

Contribution sous forme de garantie de déficit		
Instances sollicitées	Montants	Pourcentages par rapport au montant global
Fonds régional d'investissement - ARG	35'000 francs	70%
Ville de Bulle	10'000 francs	20%
Toutes les Communes de la Gruyère	5'000 francs	10%
<b>Total</b>	<b>50'000 francs</b>	<b>100%</b>

**M. le Président** relève que récemment, des discussions ont eu lieu entre le Comité d'organisation du Comptoir et le secrétariat de l'ARG pour disposer gratuitement d'un emplacement au sein du Comptoir, permettant à l'ARG de mettre en valeur ses activités et les projets soutenus, à l'occasion de son 30<sup>ème</sup> anniversaire qui aura lieu en 2026. Nous avons également été informés de la part du Comité d'organisation qu'il y aurait aussi la possibilité d'organiser une journée thématique et le développement régional pendant le Comptoir. Il ouvre la discussion.

**M. Barras - Syndic de Châtel-sur-Montsalvens** relève qu'il y a tout de même des éléments à mettre en lumière, bien que la Commune ne soit pas contre l'organisation-même du Comptoir. Il rappelle que les communes ont déjà largement apporté leurs contributions au déplacement de la patinoire provisoire (plus de 400'000 francs pour les frais de construction), ce qui constitue indirectement une participation importante au Comptoir. Il rappelle que les communes font face de plus en plus à des difficultés financières. Il estime que le montant de 150'000 francs est trop conséquent par rapport à ce qui a déjà été engagé par les communes. La Commune de Châtel-sur-Montsalvens se positionne donc contre la contribution de 150'000 francs en faveur du Comptoir gruérien 2026.

**M. le Président** passe la parole à M. Lauber, président de l'AISG.

**M. Lauber – Syndic de Morlon et président de l'AISG** confirme que les frais de construction sont estimés à 430'000 francs. A cela s'ajoutent les frais d'exploitation auxquels différentes déductions (sponsoring, participation d'Espace Gruyère, participation des clubs, etc.) doivent être retranchées.

**M. le Président** remercie de ces prises de parole et indique que le Comité de direction a néanmoins estimé important de participer à cet investissement.

**M. Robadey – Vice-Syndic d'Echarlens** relève que la Commune a pris clairement position. La situation a été analysée. Il rappelle que la patinoire provisoire est en quelque sorte imposée aux communes et ces dernières ont accepté de disposer d'une patinoire provisoire pour la saison 2026/2027. Il rappelle que le Comptoir reste malgré tout une foire commerciale. Plus les années avancent, moins il y a d'artisans. Il n'y a pas de raison que ce soient les communes qui sponsorisent le Comptoir.

**M. le Président** relève que le Directeur du Comptoir gruérien est présent ce soir et lui propose de prendre la parole pour donner davantage d'informations sur les tarifications des exposants et des billets d'entrée.

**M. Castella – Directeur du Comptoir gruérien** remercie l'ARG d'avoir répondu à la demande du Comité d'organisation. Depuis le dépôt de la demande de subvention, les inscriptions ont été ouvertes. De plus, différentes mesures ont été prises afin d'éviter au maximum de devoir faire appel à la garantie de déficit proposée par le Comité de direction (exemple de l'augmentation des prix des stands de 10%). A noter que les exposants sont, pour la plupart, membres de la coopérative ; ce sont donc des entreprises de la région. Bien entendu que le Comptoir a une vocation commerciale mais il y a une très large place réservée aux artisans de la région et les communes ont également la possibilité de présenter leur économie. Etant donné que Start! Forum des métiers ne viendra pas en Gruyère, différentes activités sont prévues avec notamment des visites guidées pour présenter les métiers. Les jeunes pourront donc s'informer à ce sujet. En plus de l'augmentation des prix des stands, une augmentation du sponsoring de 100'000 francs est à relever. Le budget actualisé à ce jour promet de ne pas avoir besoin de la garantie de déficit.

**M. Bapst – Syndic de Hauteville** demande quelle sont les exigences en matière de mobilité.

**M. Castella – Directeur du Comptoir gruérien** relève que les exigences en matière de sécurité/mobilité constituent une problématique importante pour toutes les organisations. Nous ne pouvons pas déroger à ces mesures sécuritaires. Le Comptoir n'est pas au bénéfice d'un soutien particulier des TPF et de Mobul ; nous n'avons pas de billets combinés. Une fois que l'infrastructure du Comptoir est construite, il n'y a plus de places de parking adjacentes à Espace Gruyère. Un plan de mobilité doit être réalisé et les coûts ont augmenté. Il rappelle que le tarif journalier d'entrée au Comptoir augmente également.

**M. Bapst – Syndic de Hauteville** relève qu'il n'est pas correct que les TPF ne puissent pas soutenir ce type de manifestation.

**M. Castella – Directeur du Comptoir gruérien** relève qu'avec plus de 100'000 visiteurs, le Comité d'organisation travaille avec Frimobil.

**M. Bapst – Syndic de Hauteville** constate qu'il n'y a pas plus de possibilités pour la Rive droite de rejoindre Espace Gruyère en transports publics.

**M. Castella – Directeur du Comptoir gruérien** relève qu'il convient de se parquer autour de la Ville de Bulle et d'utiliser ensuite le réseau Mobul.

**M. Bapst – Syndic de Hauteville** estime malheureux qu'il n'y ait pas d'autres efforts qui soient faits par les entreprises de transports.

**M. le Président** relève que les TPF ne peuvent pas faire un soutien spécifique pour cette manifestation.

**M. Gaillard – Syndic de la Roche et membre du Comité de direction de l'ARG** donne un bref historique quant à la participation de La Roche lors du dernier Comptoir. Cinq entreprises de La Roche participaient à chaque édition du Comptoir. Les tarifications des stands devenant trop élevées pour ces entreprises, il a été décidé de prévoir un stand commun. De fil en aiguille, le stand est devenu le stand de la Commune. Il précise qu'il faut donc être vigilant quant aux prix fixés pour les exposants. La Région de la Singine contribue de manière importante à la Seisermäss. Le modèle économique de ce Comptoir est quelque peu différent de celui du Comptoir gruérien.

#### 4.2. Décision

**M. le Président** propose de passer au vote quant au préavis du Comité de direction concernant la demande d'aide financière du Comptoir gruérien pour son édition 2026. La décision de l'Assemblée porte donc sur un soutien de 150'000 francs (100'000 francs sous forme de liquidités et 50'000 francs sous forme de garantie de déficit).

**Décision.** L'Assemblée des délégués accepte le soutien de l'ARG à l'édition 2026 du Comptoir gruérien par 95 voix (12 communes) contre 22 voix (9 communes : Echarlens, Broc, Hauteville, Châtel-sur-Montsalvens, Sâles, Sorens, Marsens, Jaun et Corbières) et 2 abstentions (1 commune : Vaulruz)

**M. Barras - Syndic de Châtel-sur-Montsalvens** relève que presque 50% des communes sont contre ou s'abstiennent. La Commune de Bulle en est quelque peu responsable. Il faut donc faire attention lorsque ce type de demande est soumise au Comité de direction ; il est important que tout ne soit pas supporté par les communes.

**M. Morand – Syndic de Bulle et membre du Comité de direction de l'ARG** n'est pas d'accord avec les propos de M. Bapst. Il rappelle que la Commune de Bulle soutient les manifestations qui ont lieu à Espace Gruyère et rappelle que c'est une chance pour la Gruyère qu'autant de manifestations aient lieu sur son territoire. La Ville de Bulle ne se décharge pas

sur les autres communes, elle finance chaque année à elle seule le 50% de la participation au Fonds régional d'investissement.

## 5. Budget 2026

**M. le Président** relève que le budget 2026 a été approuvé par le Comité de direction lors de sa séance du 8 octobre 2025 et soumis à la Commission financière qui s'est réunie le 28 octobre 2025.

### 5.1 Fixation du montant de la contribution de fonctionnement

**M. le Président** rappelle que l'Assemblée des délégués du 21 novembre 2019 a fixé une contribution de fonctionnement de 9.00 francs par habitant (valable dès 2021), pondérée à raison de 25% par la population légale et de 75% par la population légale x l'IPF ainsi qu'un montant annuel de 750'000 francs en faveur du Fonds régional d'investissement. Pour l'année 2026, le Comité de direction propose de maintenir la même contribution de fonctionnement de 9.00 francs par habitant. Il demande si ces éléments suscitent des commentaires et constate que ce n'est pas le cas. Il propose dès lors de passer au vote.

**Décision.** L'Assemblée des délégués accepte à l'unanimité le montant de la contribution de fonctionnement de 9.00 francs par habitant pour l'année 2026.

### 5.2 Présentation du budget 2026

**M. le Président** donne la parole à Mme Gobet, Secrétaire régionale de l'ARG.

**Mme Gobet** donne les informations suivantes concernant le Compte de fonctionnement :

- Poste « Assemblée des délégués, Comité, Commissions : les données sont similaires au budget 2025.
- Poste « Services généraux »
  - Rémunération du secrétariat : un montant de 400'000 francs a été budgété. Pour les comptes 2024, nous étions un peu en-dessous car Mme Sottas était en congé maternité. En contre-partie, un mandat avait été donné au bureau Archam pour palier à cette vacance de plusieurs mois.
  - Frais informatiques : le montant est supérieur de 10'000 francs par rapport à 2025 car ces frais concernent l'utilisation de l'outil SmarTer dans le cadre de la mise en œuvre du PDR.
  - Autres charges d'exploitation : un montant de 30'000 francs est budgété pour les festivités des 30 ans de l'ARG. Comme précédemment évoqué, des discussions ont lieu avec le Comité d'organisation du Comptoir pour disposer d'un emplacement gratuit. Si nous avons besoin d'une infrastructure, il sera possible de réutiliser une partie ce qui avait été réalisé par La Gruyère Tourisme sur le stand de la Seisermäss.
- Poste « Intérêts » : il est clair que les chiffres budgétés pour 2026 ne sont pas comparables aux chiffres obtenus en 2025, du fait du marché des capitaux qui sera clairement plus défavorable.
- Poste « Promotion économique »
  - Mandats à des tiers : un montant de 100'000 francs est prévu pour 2026. En 2025, le montant prévu a été principalement consacré à la réalisation d'un

film sur la région, la refonte du site internet et la réalisation d'articles de communication (Roll-up). Des échanges ont eu lieu avec la Commission financière. A l'origine, le compte de fonctionnement est dédié aux dépenses et recettes concernant le roulement de l'association. Le compte d'investissement nécessite une décision dédiée pour chaque dépense (= Message à l'Assemblée des délégués), raison pour laquelle la Commission financière a demandé de revoir l'utilisation des crédits-cadres étant donné qu'un montant était budgété sans prévoir de décision formelle de l'Assemblée avant chaque dépense. Les crédits-cadres sont donc mis à zéro pour des mandats à des tiers (compte d'investissement). Le compte de fonctionnement a donc été augmenté à 100'000 francs. En comparaison au budget 2025 (compte d'investissement + compte de fonctionnement), nous avons une diminution de 30'000 francs au budget 2026 pour les mandats à des tiers.

**Mme Gobet** donne les informations suivantes concernant le Compte d'investissement : pour le Musée gruérien, les contributions des communes ont été encaissées et le versement de la subvention sera effectué dès l'année prochaine (en fonction de l'avancée des travaux). La participation à l'édition 2026 du Comptoir (150'000 francs) a été ajoutée.

**M. le Président** remercie Mme Gobet pour la présentation du budget et ses explications. Il demande si ces éléments suscitent des commentaires ou des questions et constate que ce n'est pas le cas.

### 5.3 Préavis de la Commission financière

**M. le Président** donne la parole à M. Nicolas Hassler, Président de la Commission financière pour la lecture du rapport de la Commission.

**M. Hassler – Syndic de Sâles et Président de la Commission financière** porte à connaissance de l'Assemblée le rapport de la Commission financière : *En date du 28 octobre 2025, la Commission financière s'est réunie et a procédé au contrôle du budget 2026 des Comptes de fonctionnement et du budget 2026 des Comptes d'utilisation du Fonds d'investissements. Pour l'exercice 2026, le budget du compte de fonctionnement prévoit un montant de 53'907 francs prélevé au Fonds d'égalisation des contributions de fonctionnement.*

- *Sous la position « Mandats à des tiers » figure un montant de 100'000 francs alloué à des projets d'intérêt régional – Les années précédentes, le montant hors projet exceptionnel, dans le budget de fonctionnement était de 50'000 francs auquel s'ajoutait un montant de 80'000 francs dans le compte d'utilisation du fonds d'investissements. Selon les informations fournies, ce poste permet au Comité d'attribuer des mandats à des tiers sans devoir attendre une Assemblée des délégués pour des projets d'intérêt régional. Le Comité de direction dispose d'une compétence décisionnelle financière à hauteur de 50'000 francs. Conformément aux statuts, toute demande supplémentaire doit faire l'objet d'une décision de l'Assemblée des délégués.*
- *Sous la position « Participations diverses et dons » figure dans le budget 2026, un soutien prévu pour le Château de Gruyères dans le cadre d'un projet NPR qui permettra de revoir la stratégie du lieu.*
- *Sous la position « Frais d'informatique, internet » le montant est supérieur de 10'000 francs par rapport à 2025. Cette augmentation est due à la mise à disposition de l'outil SmarTer dans le cadre de la mise en œuvre du PDR.*

- *Sous la rubrique « Autres charges d'exploitation », un montant de 30'000 francs a été budgété en vue de la célébration des 30 ans de l'ARG en 2026. Des réflexions sont actuellement menées au sein du Comité de Direction à ce sujet. Les membres de la Commission financière attirent toutefois l'attention sur la nécessité de faire preuve de vigilance quant à ce type de dépenses, compte tenu du contexte financier actuel des communes. Ils suggèrent au Comité de Direction d'envisager d'éventuelles synergies, notamment dans le cadre d'une participation au Comptoir gruérien, afin de valoriser les activités de l'ARG tout en marquant l'événement de manière maîtrisée sur le plan financier.*
- *La diminution des revenus provient de la baisse escomptée du rendement des intérêts.*
- *Les autres positions ont été analysées par la Commission financière et ne font pas l'objet de remarques particulières.*

*Dans le cadre du budget d'utilisation du fonds d'investissement, le tableau présente le report d'un investissement déjà approuvé, à savoir la participation aux frais d'agrandissement et de rénovation du Musée gruérien. La participation des communes, d'un montant de 900'000 francs, ayant déjà été encaissée, elle ne figure plus dans le budget d'utilisation du fonds d'investissement.*

*Conformément à la décision prise précédemment concernant la participation financière en faveur du Comptoir gruérien 2026, le montant correspondant doit être intégré.*

*En produits figure la somme de 45'000 francs, correspondant à la contribution supplémentaire demandée aux communes.*

*Ce montant n'est pas déduit des 150'000 francs inscrits en charges, mais fait, comme indiqué, l'objet d'un financement spécial.*

*Le montant de 53'907 francs correspond au prélèvement dans le compte d'utilisation du fonds d'investissements en faveur du compte de fonctionnement afin d'équilibrer celui-ci.*

*La différence de 2'408'907 francs correspond à la diminution des disponibilités du Fonds d'investissements.*

*Pour rappel, la Commission financière ne se prononce pas sur le bien-fondé des charges ou des investissements, mais veille à ce que ceux-ci soient supportables pour l'association concernée.*

*Dans le cadre de l'analyse des budgets, la Commission s'assure de disposer des informations nécessaires afin de formuler un jugement éclairé et de le soumettre aux délégués.*

*La Commission financière préavise favorablement ces budgets et recommande aux délégués de bien vouloir les accepter.*

*Nous remercions Mme Nadine Gobet pour la clarté de ses explications ainsi que le Comité de l'ARG pour l'utilisation des fonds de l'ARG conforme à ses statuts.*

**M. le Président** remercie M. Hassler ainsi que l'ensemble de la Commission financière de leur rapport.

#### 5.4 Approbation du budget 2026

**M. le Président** demande si les éléments présentés à l'instant concernant le budget 2026 suscitent des commentaires et constate que ce n'est pas le cas. Il propose dès lors de passer au vote.

**Décision.** L'Assemblée des délégués accepte à l'unanimité le budget 2026 du compte de fonctionnement qui présente un total de 633'300 francs et celui du Fonds d'investissement avec 795'000 francs de revenus et 3'203'907 francs de charges.

#### 6. Présentation du nouveau site internet de l'ARG

**M. le Président** indique que différents éléments ont été mis sur pied en termes de communication. Tout d'abord, la refonte des sites internet de l'ARG et de l'AISG qui font peau neuve pour rendre les informations plus accessibles aux communes et aux visiteurs. Nous avons travaillé avec l'entreprise Cobalt Technologies Sàrl à Bulle qui est le même prestataire que l'application iGruyère. De plus, comme certains ont pu le voir à l'Assemblée générale de l'ACF, un film de promotion de la région a été réalisé en collaboration avec Upperview Productions Sàrl et sera également diffusé ce soir. Ce film est mis à disposition de l'ensemble des communes ; elles peuvent donc l'utiliser dans le cadre de leurs séances, présentations ou autres. Les communes peuvent s'adresser à notre secrétariat qui se chargera de transmettre le lien de la vidéo. A l'occasion de l'approbation du PDR par le Conseil d'Etat début septembre, nous avons ouvert une page Linkedin pour notre Association sur laquelle nous publions des contenus en lien avec nos activités. Les communes peuvent s'abonner à cette page. Finalement, nous profitons de cette Assemblée pour donner quelques informations sur les statistiques d'utilisation de l'application iGruyère. Il passe la parole à Mme Maradan.

**Mme Maradan** présente le nouveau site internet de l'ARG et de l'AISG et fait mention des principales nouveautés :

- Portail d'entrée : un nouveau portail d'entrée a été créé, permettant aux internautes de choisir entre l'ARG et l'AISG. Bien que ces deux associations soient au service des communes, leurs fonctions sont différentes ; il a semblé important de bien les différencier.
- Onglet sécurisé / intranet : les communes ont dès à présent à disposition un onglet sécurisé, leur permettant de partager des informations entre les 25 communes et le secrétariat de l'Association. Elles recevront prochainement les accès. L'utilisation reste large et peut concerter différents domaines tels que le partage de matériel, la recherche de personnel, etc. Il sera également possible de partager des informations sur les comptes, budgets et PV des associations ; ces éléments pourraient être rassemblés sur cette plateforme, évitant aux communes de devoir rechercher ces éléments dans leur boîte de réception.
- Traduction du site internet : les deux sites internet sont disponibles dans les deux langues correspondant aux caractéristiques de notre district.
- Accès à iGruyère : comme cela est également le cas pour d'autres associations de communes, nous avons maintenant un lien direct avec l'application iGruyère, permettant de coordonner notamment la publication de nos actualités.

**Mme Maradan** invite les communes à visiter ces deux site internet ; toutes questions ou propositions sont les bienvenues. Les nouvelles fonctionnalités et les statistiques d'utilisation de l'application iGruyère sont présentées (cf Powerpoint et rapport annexés au présent procès-verbal). Finalement, le nouveau film sur la région est présenté.

**M. le Président** remercie Mme Maradan de ces explications et demande si cette présentation suscite des commentaires. Il encourage les communes à utiliser le film lors de présentations au sein de leur commune.

## 7. Divers

**M. le Président** demande si une personne désire présenter un point dans les divers ou a une communication à faire. Il constate que ce n'est pas le cas. **M. le Président** tient à remercier les membres du Comité de direction, le secrétariat régional et les délégués / représentants des communes de leur participation et de leur attention. Il remercie la Commune de Sâles de son accueil. Comme à l'accoutumée, l'Assemblée des délégués de l'ARG est suivie par l'Assemblée des délégués de l'Association intercommunale « Sports en Gruyère » (AISG). La Commune de Sâles aura le plaisir de servir un apéritif après cette seconde Assemblée. Les délégués de l'ARG qui ne sont pas délégués de l'AISG peuvent suivre l'Assemblée de l'AISG ou patienter quelque peu avant de partager le verre de l'amitié. **M. le Président** souhaite à toutes et tous une bonne soirée et une belle fin d'année.

L'Assemblée est levée à 19 heures 05.

## Association Régionale la Gruyère

Le Président :

Vincent Bosson, Préfet



La Secrétaire régionale :

Nadine Gobet



## Annexes :

- Présentation PowerPoint
- Rapport sur l'application iGruyère

Bulle, le 2 décembre 2025/NGO-kma

## Distribution :

- Délégués de l'ARG
- Conseils communaux
- Comité de direction
- Commission financière